

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-02

Séance du 28 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Absents	3

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

21 janvier 2021

Date d'affichage

21 janvier 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Sandra GARCIA-BONET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ

Monsieur Vincent PRADELLES donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES

Absent : Monsieur Laurent DUPUY

Secrétaire de séance : Madame Séverine TRUDGETT

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Depuis le dernier renouvellement des conseils municipaux, le règlement intérieur du conseil est obligatoire pour toutes les communes de 1 000 habitants et plus en vertu de l'article L.2121-8 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du Conseil Municipal ont reçu un exemplaire de la proposition de règlement intérieur par mail.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

05/02/2021

Et la publication le

05/02/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO